

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois de financement de la sécurité sociale Question écrite n° 70319

Texte de la question

M. Jean-Jacques Guillet appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le rapport de la Cour des comptes de septembre 2014 sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale. La Cour des comptes recommande de publier le décret d'application de l'article L. 6111-3 du code de santé publique pour rendre effective l'obligation de transmission par les cliniques de leurs comptes aux agences régionales de santé (ARS). Il lui demande de bien vouloir préciser si le Gouvernement entend suivre cette recommandation.

Données clés

Auteur: M. Jean-Jacques Guillet

Circonscription: Hauts-de-Seine (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 70319 Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 décembre 2014, page 9966

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)